

**DVC 139A + 141B** (M154). *Editio minor* É. Lhôte et JM Carbon, ericlhote@hotmail.fr, Paris-Kingston (Canada) le 26/2/2021.

*Datation* : ca 425-400. Alphabet corinthien, où l'opposition B/E semble aléatoire. *Sigma* de forme Σ, et non *san* de forme M. *Chi* de forme +. Ces caractéristiques correspondent en gros à celles du groupe 3 défini dans *LOD* p. 331, et daté de ca 425-400.

### HYPOTHÈSE D'INTERPRÉTATION

(139A)

[- - - τῷ δεινα πῶς κα εἴε ἐς] ἀεὺς(?) ἀκὰ(?) θύσας  
[- - - - - ὄ]πῶς κα ἔχῶ ἄλγος  
[- - - - - [ . . ]EFOΣΑΠΟΑΥΤΟΦΟΣ  
[- - - - - ]OΣ : ἔ αιτία  
[- - - - - ἀμέλεια(?)] θεῶν καὶ ποτᾶνθῑῶ {ν}(?) ;

(141B)

Deux Π tête-bêche

Ligne 1 interprétation Lhôte : [- - -]AEΣA κα θύσας DVC

[ὄ]πῶς Lhôte : πῶς DVC

Ligne 3 incompréhensible Lhôte : EFOΣ ἀπὸ αὐτῷ φῶς DVC

Ligne 5 interprétation Lhôte : [- - -][. .] θεῶν καὶ ποτᾶνθῑῶν DVC

*(Comment le consultant pourrait-il avoir pour) toujours un remède (à ses maux) en sacrifiant ( . . . ) ; ( . . . ) afin que je contienne ma douleur ( . . . ) ; ( . . . ) la cause en est-elle (ma négligence) envers les dieux, et dois-je procéder à des consécration supplémentaires.*

Texte très difficile, en alphabet corinthien. On croit comprendre que le consultant se demande comment il pourrait « contenir sa douleur », [ὄ]πῶς κα ἔχῶ ἄλγος. Au début du texte, ἀεὺς = att. αἰεί est garanti par les *Tables d'Héraclée* 1, 134, et aussi, de manière moins directe, par Aristophane, *Lysistrata* 1266, dans un passage en laconien :

αὐ φίλια τ' ἀεὺς εὐπορος εἴη

Les manuscrits donnent αἰεὺς, mais Burges a sans doute raison de corriger en ἀεὺς, ce qui rétablit un rythme dactylique. Le couple dor. αἰεὺς/ἀεὺς est parallèle à att. αἰεὶ/αἰεί et à Ναῖος/Νάος. On retrouve peut-être ἀεὺς dans 2971B.

Les éditeurs proposent de voir en φῶς, à la fin de la ligne 3, le possessif correspondant à lat. *suus*, mais on ne saurait discerner une syntaxe. En outre, ἀπὸ αὐτῷ serait ἀπ' αὐτοῦ en corinthien. La fin, après la ponctuation, est peut-être plus claire : le consultant pourrait se demander si la cause de sa maladie est la négligence dont il a fait preuve envers les dieux, ἔ αιτία [ἀμέλεια] θεῶν, et s'il doit procéder à des consécration supplémentaires, καὶ ποτᾶνθῑῶ = att. προσαναθῶ. προσανατίθημι est rarement attesté dans ce sens, mais cf. LSJ s.v., qui traduisent par « offer or dedicate besides ». On en trouve aussi plusieurs attestations dans les inventaires de Délos, par exemple *ID* 1415. Dans ce cas, on serait en présence d'un subjonctif délibératif, non contracte, et le {ν} fautif s'expliquerait par l'influence de θεῶν qui précède. On trouve un bel exemple de ces formes non contractes dans *Iliade* 16, 96 θήης.

ἀκή « remède » n'est connu que par Hippocrate, *Mochl.* 21 καὶ οἷσιν ἐλπὶς θάσσον ἔμπεσεῖν, καὶ οἷσιν οὐκ ἀκή τούτου, καὶ οἷσι πολλάκις ἐκπίπτει, ἦσις τούτου, et *De Humoribus* 1 κάθαρισς καὶ κένωσις, ἀκή. L'édition Littré du *Mochl.* donne l'accentuation ἄκη, avec pour seul commentaire que la vulgate donnait ἀκή. Il faut peut-être en déduire que la leçon des manuscrits, suivie par Littré, est ἄκη, corrigé en ἀκή par la vulgate. Il est vrai que dans les passages qui nous intéressent, le contexte autorise aussi bien un singulier qu'un pluriel, et il est plus simple de lire ἄκη, pluriel attique de τὸ ἄκος, mais, en ionien, ce pluriel est τὰ ἄκῃα. Tout nous porte donc à croire que la vulgate a raison, et la forme dorienne ἀκά que nous supposons dans notre inscription va dans ce sens. En outre, si l'on élimine un pluriel attique

ἄκη, un singulier \*ἄκη, avec cette accentuation, est morphologiquement impossible : Chantraine s.v. ἄκος a raison de mettre en doute l'existence même de ce singulier. Il suggère cependant que, si le mot existe, il peut s'agir d'un postverbal de ἀκέομαι. Dans ce cas, il faut accentuer ἀκή, sur le modèle de βούλομαι/βουλή. En résumé, nous proposons d'adopter la leçon ἀκή de la vulgate dans le corpus hippocratique, et de lire ἀκά dans notre inscription.

Sur la face B, deux *pi* ont été gravés de manière à être visibles après que la question a été pliée, et ce quel que soit le sens dans lequel on prend la lamelle. Il s'agit donc d'une identification du consultant, destinée à garder sa question secrète, et à garantir que la réponse ne sera pas adressée à un autre consultant. Cet exemple est l'un des meilleurs qui confirment que la procédure oraculaire pouvait reposer sur un tirage au sort. Les éditeurs supposent qu'il s'agit de l'initiale du consultant, mais il est plus probable qu'on soit en présence d'un numéro d'ordre : « consultant n° 16 ».